



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-treizième session**

Genève, 10-13 octobre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la session****Additif****Annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au Règlement intérieur du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Activités des organes de la CEE qui sont d'un intérêt pour le Groupe de travail**a) Comité des transports intérieurs**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la soixante-dix-neuvième session du Comité des transports intérieurs (21-24 février 2017) tels qu'ils sont présentés dans le rapport de ce dernier (ECE/TRANS/270, par. 96 à 98).

Le Comité des transports intérieurs a adopté les rapports de ses organes subsidiaires (ECE/TRANS/270, par. 103).

Le Comité **a été informé** que, conformément à ses recommandations (ECE/TRANS/248, par. 139), le WP.11 avait commencé à examiner, à sa soixante-douzième session, les moyens d'améliorer sa méthode de travail, en particulier s'agissant de la règle de l'unanimité prévue à l'article 18.4 de l'ATP et de la pratique consistant à mettre aux voix chaque proposition d'amendement.

Le Comité **a proposé**, sur la base d'une analyse juridique qui serait élaborée par le secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources, de tenir en 2017 une table ronde sur les difficultés d'organiser et de mener à bien le transport des denrées périssables et de rechercher des solutions politiques, techniques et juridiques aux questions qui restent à régler concernant la Convention ATP.



Le secrétariat souhaiterait appeler l'attention du WP. 11 sur la stratégie du Comité des transports intérieurs de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, présentée dans les documents informels INF.2 et INF.3.

b) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Les activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) présentant un intérêt pour le WP.11 sont les suivantes :

- Atelier sur les marchés durables de la viande, le commerce transfrontalier et la qualité gustative, 10 et 11 août 2017, Dublin (Irlande) ;
- Atelier sur le commerce transfrontalier de la viande et la certification électronique, 19-21 septembre 2017, Nanjing, Tianjin (Chine) ;
- Vingt-sixième session de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11), 6 novembre 2017, Palais des Nations, à Genève ;
- Soixante-treizième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), 6-8 novembre 2017, Palais des Nations, à Genève.

On trouvera de plus amples renseignements sur ces activités et d'autres sur le site Web du WP.7, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trade/agr/welcome.html>.

3. Activités d'autres organisations internationales qui s'occupent des problèmes intéressant le Groupe de travail

a) Institut international du froid (IIF)

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la réunion de la Sous-Commission du transport réfrigéré de l'IIF, qui s'est tenue à Madrid (Espagne), les 26 et 27 avril 2017 (document informel INF.5).

b) Transfrigoroute International

Le représentant de Transfrigoroute International est invité à présenter les activités récemment menées par son organisation.

c) Organisations de normalisation

Les délégations participant aux travaux du CEN seront invitées à informer le Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de normes concernant le transport sous température dirigée, ainsi que des incidences que ces travaux pourraient avoir sur l'évolution de l'ATP.

4. État et mise en œuvre de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)

a) État de l'Accord

Aucune adhésion nouvelle à l'ATP n'est à signaler depuis la dernière session et le nombre de Parties contractantes reste donc de 50.

b) État des amendements

Les amendements à l'ATP adoptés par le Groupe de travail à sa soixante et onzième session en 2015, qui sont reproduits à l'annexe I du rapport de cette session (ECE/TRANS/WP.11/233), (notification dépositaire C.N.135.2016.TREATIES-XI.B.22), seront réputés acceptés à compter du 6 juillet 2017 (notification dépositaire C.N.401.2017.TREATIES-XI.B.22) et entreront en vigueur le 6 janvier 2018.

Les propositions d'amendements et de corrections à l'ATP adoptées à la soixante-douzième session du Groupe de travail en 2016 (ECE/TRANS/WP.11/235, annexes I et II) avaient été notifiées aux Parties contractantes à l'ATP par la Section des traités de l'ONU le 8 février 2017 (C.N.58.2017.TREATIES-XI.B.22 et C.N.54.2017.TREATIES-XI.B.22, respectivement). Les corrections ont été déclarées acceptées le 15 mai 2017 (C.N.267.2017.TREATIES-XI.B.22).

Le 30 mars 2017, le Gouvernement allemand, agissant en vertu du paragraphe 2 b) de l'article 18 de l'ATP, a informé le Secrétaire général qu'il avait l'intention d'accepter les propositions, mais que les conditions de cette acceptation n'étaient pas encore remplies (C.N.159.2017.TREATIES-XI.B.22). En conséquence, les amendements adoptés à la session 2016 du WP.11 ne seront réputés acceptés que si, avant l'expiration d'un délai de neuf mois après la période de notification initiale de six mois, le Gouvernement allemand ne présente pas une objection aux amendements proposés.

c) Stations d'essai officiellement désignées par l'autorité compétente des pays parties à l'ATP

La liste actuelle des stations d'essai officiellement désignées peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/main/wp11/teststationsnew.html>.

d) Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'article 6 de l'ATP

À sa dernière session, le Groupe de travail a remercié les 22 pays qui avaient fourni des données en réponse au questionnaire sur l'application de l'ATP en 2015 et a souligné qu'il était indispensable d'obtenir des informations de toutes les Parties contractantes à l'ATP, et que cela était un moyen d'harmoniser la mise en œuvre de l'Accord. Les informations reçues pour l'année 2016 figurent dans le document ECE/TRANS/WP.11/2017/1. Les pays ont également été priés de répondre à une question supplémentaire concernant l'application de l'ATP ; les réponses reçues par le secrétariat figurent dans l'annexe du document ECE/TRANS/WP.11/2017/1.

À la soixante-douzième session du WP.11, en 2016, certains changements au questionnaire (modifications et précisions apportées à la terminologie) ont été proposés et le secrétariat a été prié de les compiler. Un nouveau modèle incorporant les modifications proposées est présenté dans le document ECE/TRANS/WP.11/2017/2.

e) Échange de bonnes pratiques pour une meilleure application de l'ATP

Lettre de convocation

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de Transfrigoroute International (ECE/TRANS/WP.11/2017/12).

Audit des installations de fabrication des engins ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de Transfrigoroute International (ECE/TRANS/WP.11/2017/13).

Changement de moteur pour satisfaire aux nouvelles normes sur les émissions des engins mobiles non routiers

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de Transfrigoroute International (ECE/TRANS/WP.11/2017/14).

Validité des attestations ATP délivrées à des engins fabriqués en vue d'être transférés dans un pays également Partie contractante à cet accord

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de Transfrigoroute International (ECE/TRANS/WP.11/2017/15).

f) **Interprétation de l'ATP**

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner toute question d'interprétation soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Propositions d'amendements à l'ATP

a) **Propositions en suspens**

Proposition visant à modifier les appendices 2 et 4 de l'annexe 1 : Engins à températures multiples – certification et marque d'identification

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France et de l'Allemagne (ECE/TRANS/WP.11/2017/6).

Appendice 2 de l'annexe 1, modèles n^{os} 9 et 11

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2017/10).

Appendice 2 de l'annexe 1, modèles de procès-verbaux d'essai

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2017/11).

Méthode de calcul de l'incertitude de la mesure du coefficient K

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2017/16).

Définitions des termes de l'appendice 1 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2017/17).

Amendements au paragraphe 1 de l'article 3 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2017/20).

b) **Nouvelles propositions**

Certificat de conformité des engins neufs à transférer dans le pays où l'exploitant est établi

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition des Pays-Bas (ECE/TRANS/WP.11/2017/4).

Méthodologie pour l'agrément d'un groupe réfrigérant à gaz liquéfié séparément du véhicule de transport

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France et des Pays-Bas (ECE/TRANS/WP.11/2017/5).

Proposition de prescriptions supplémentaires pour la mesure du coefficient K des cloisons fixes pour un engin à compartiments multiples

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2017/7).

Proposition d'ajout, au paragraphe 6.2 de l'appendice 2 de l'annexe 1, d'une procédure pour les essais de l'efficacité des engins frigorifiques à températures multiples en service

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la France (ECE/TRANS/WP.11/2017/8).

Annexe 1, appendices 2, 2.1.8, 2.2.9, 3.1.4, 3.2.3 et 3.3.4

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2017/9).

Prise en compte de l'incertitude de la mesure du coefficient K dans sa valeur finale et correction d'une erreur typographique

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2017/18).

Prise en compte de la performance du ventilateur électrique

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2017/19).

Correction rédactionnelle à l'ATP concernant les décrochements pour passage des roues

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2017/21).

Proposition d'amendement à l'ATP visant à attribuer, au stade de l'agrément de nouveaux équipements, une catégorie aux engins isothermes, frigorifiques, calorifiques et frigorifiques et calorifiques

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2017/22).

6. Manuel ATP

La dernière version du Manuel ATP peut être consultée en anglais, en français et en russe sur le site Web de la Division des transports, à l'adresse suivante : http://www.unece.org/trans/main/wp11/atp_handbook.html.

Méthode de calcul de l'incertitude de la mesure du coefficient K

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner la proposition de la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2017/16).

7. Portée de L'ATP

Le Groupe de travail pourra examiner tout fait nouveau relatif à la portée de l'ATP ayant une incidence sur ses travaux.

La feuille de route concernant l'adhésion à l'ATP et la mise en œuvre de celui-ci qui a été établie par EuroMed RRU avec des contributions du secrétariat et des présidents du Groupe de travail a été publiée et peut être consultée sur le site Web de la CEE.

8. Étiquetage énergétique, fluides frigorigènes et agents d'expansion

Le Groupe de travail pourra examiner tout fait nouveau dans le domaine de l'étiquetage énergétique, des fluides frigorigènes et des agents d'expansion ayant une incidence sur ses travaux.

9. Programme de travail et évaluation bisannuelle

Le Groupe de travail sera appelé à examiner et adopter son projet de programme de travail pour 2018-2019 et la proposition d'évaluation bisannuelle pour 2018-2019 (ECE/TRANS/WP.11/2017/3).

10. Élection du bureau

Le Groupe de travail aura à élire le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) de sa soixante-quatorzième session, prévue en 2018.

11. Questions diverses

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner les modifications relatives à l'accès au Palais des Nations qui sont présentées dans le document informel INF.4.

Dates de la soixante-quatorzième session

Les dates du 9 au 12 octobre 2018 (mardi à vendredi) ont été retenues pour la soixante-quatorzième session du WP.11.

12. Adoption du rapport

Le Groupe de travail devrait adopter le rapport sur sa soixante-treizième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
